

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORET D'IFS – DIMANCHE 17 MARS 2024 LA BRASSERIE DU CHAOS ARRÊTÉ n°2024/051		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande de Monsieur Max LECOQ, gérant de la brasserie du Chaos, domicilié au 19 route du Robillard 14170 Saint Pierre En Auge, reçu par courriel en date du 15 janvier 2024 afin d'occuper le domaine public à savoir la forêt d'Ifs ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des participants à cette manifestation qui aura lieu le dimanche 17 mars 2024 ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Max LECOQ, gérant de la brasserie du Chaos est autorisé à occuper le domaine public à savoir la forêt d'Ifs et à y vendre les produits de son commerce, à l'occasion de la manifestation « RUN A PAT » qui aura lieu le dimanche 17 mars 2024.
- Article 2 :** Cette autorisation provisoire est valable uniquement pour ce dimanche 17 mars 2024.
- Article 3 :** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration du lieu (respect des plantations, interdiction de jeter au sol des papiers, bouteilles, boîtes en plastiques, etc...). Après utilisation, l'emplacement devra être remis dans son état initial.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement de la ville d'Ifs ;
 - Monsieur Max LECOQ, gérant de la brasserie du Chaos.

Fait à Ifs, le 7 mars 2024

Le Maire,




Michel PATARD-LEGENDRE